

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 41 (1949)
Heft: 6

Artikel: L'Union syndicale suisse se retire de la F.S.M.
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384604>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'Union syndicale suisse se retire de la F. S. M.

A l'ordre du jour de la 143^e session de la Commission syndicale suisse, qui s'est déroulée à Berne le 18 juin 1949, figurait la question très actuelle du mouvement syndical international et la démission de la Fédération syndicale mondiale.

Giacomo Bernasconi, secrétaire de l'Union syndicale suisse, présenta un rapport fouillé et objectif à ce sujet, écouté avec la plus grande attention par le deuxième organe, par ordre d'importance, de l'Union syndicale suisse, dans lequel toutes les fédérations affiliées sont représentées en proportion de leurs effectifs ainsi que les cartels syndicaux cantonaux.

Il commenta brièvement les rapports présentés par les représentants des fédérations anglaises, américaines et hollandaises qui décidèrent la rupture avec la F. S. M. lors de cette séance mémorable du 18 janvier 1949 du bureau exécutif de cette organisation, évoqua l'atmosphère dans laquelle la Fédération syndicale internationale fut sacrifiée à la Fédération syndicale mondiale au lendemain de la guerre, en 1945 et ne manqua pas de souligner les espérances que les travailleurs du monde entier mirent en cette nouvelle internationale universelle qui groupa d'emblée près de 70 millions de travailleurs. Il rappela l'avertissement solennel adressé par Citrine, secrétaire général du T. U. C. et premier président de la F. S. M. au congrès de fondation, qui se résume par la constatation que la nouvelle expérience ne pourrait réussir que pour autant que la F. S. M. se borne à une activité économique, sociale et spécifiquement syndicale, en se tenant à l'écart de tout engagement politique ou idéologique, tout en cherchant à créer une entente basée sur la confiance réciproque avec les secrétariats professionnels internationaux. Il constata également que cet avertissement ne fut pas pris en considération par l'exécutif de la F. S. M. qui se dévoya sans cesse davantage. Il rappela que la décision unanime du congrès syndical suisse extraordinaire de Zurich, en 1946, fut prise non sans appréhensions, en insistant d'ailleurs sur le fait que la décision prise était alors la seule possible.

Bernasconi dénonça en ces termes les raisons qui conduisirent la F. S. M. à la faillite.

Des erreurs lourdes de conséquence

Lors de la création de la nouvelle internationale syndicale, on se laissa trop guider par les nouvelles puissances créées par la guerre. Comme en politique mondiale, ce ne furent plus que les « big three » ou les « big four » (les trois ou les quatre grands) qui dictèrent le cours de la nouvelle organisation, alors que les petites centrales syn-

dicales, avec toutes leur expérience, ne furent bientôt plus considérées que comme quantité négligeable. En considération de ce fait incontestable, la F. S. M. n'aurait pu se maintenir avec succès que si l'entente entre les gouvernements des grandes nations avait continué dans l'après-guerre et le temps de paix et si l'on avait pu se mettre d'accord sur une conception commune de la reconstruction du monde. Aujourd'hui, nous savons tous que tel ne fut pas le cas, qu'en lieu et place de cette espérance la coalition de la guerre se brisa sur la tentative néfaste de partager le monde en sphère d'hégémonie des grandes puissances. Cette politique qui ne nous a valu qu'une paix précaire et bien souvent comparable à un armistice temporaire finit par devenir fatale à la F. S. M.

Sans doute une direction intelligente du secrétariat général à Paris, indépendante des partis, aurait-elle pu atténuer les heurts et les répercussions de la politique sur la F. S. M. Or, cette direction fit malheureusement défaut. Après des discussions très vives entre les syndicats russes et leurs satellites, d'une part, les organisations de l'Europe centrale et occidentale, d'autre part, à l'occasion du congrès de fondation de Paris ainsi qu'à la réunion du conseil général qui le suivit, le secrétariat général de la F. S. M. fut confié à Louis Saillant. Avant la guerre ce dernier était un secrétaire effacé de la C. G. T. de France, sans la moindre expérience internationale et administrative, complètement inconnu en dehors de la France et même de Paris. Il dut son élection au rôle qu'il joua pendant la guerre au sein de la résistance et qui lui a valu la présidence du Conseil national français de la résistance. Sans être lui-même membre inscrit du Parti communiste de France, il se dévoua complètement à la politique de celui-ci. Il se rendit à la première conférence mondiale à la suite d'une réunion des syndicats franco-russes à Moscou et accompagna la délégation soviétique. Au sein de la délégation française il joua le premier rôle, du fait que Léon Jouhaux se trouvait encore à ce moment-là dans un camp de concentration allemand. Il fit preuve d'une prétention très proche de la vanité et de l'arrogance. Ces défauts, accompagnés de son manque d'expérience en matière de questions internationales et administratives, étaient de bien mauvaises conditions pour remplir efficacement le poste plein de responsabilité de secrétaire général de la F. S. M. Cette nomination eut une influence néfaste sur la politique et l'administration de la F. S. M. et sur le développement des antagonismes toujours latents.

Après bientôt quatre ans d'activité de la F. S. M., nous devons malheureusement constater que celle-ci n'a tranché aucune des tâches économiques, sociales et syndicales qui lui furent confiées par les deux conférences mondiales de Londres et de Paris ou qui se trouvent insérées dans les statuts.

Si des difficultés objectives seulement en étaient responsables,

elle ne mériterait certes pas de reproches. Mais ce n'est pas le cas. C'est en raison de son activité politique qu'elle put à peine mettre en œuvre ces tâches ou en trouver des solutions. Le seul problème économique ayant eu à la fois des aspects sociaux d'une très grande importance et auquel la F. S. M. osa s'attaquer, est la solution de la crise du charbon qui sévit de 1945 à 1947 et porta préjudice à l'assainissement de la situation économique. A cet effet, la conférence du charbon fut convoquée en janvier 1947, à Paris. Cet essai échoua lamentablement, puisqu'il aboutit à la recommandation du travail forcé pour les mineurs allemands. Cette recommandation provoqua, dans le monde démocratique, de la consternation. C'est pourquoi la F. S. M. se désintéressa du problème et ne fut pour rien dans sa solution finale.

Une autre tâche confiée à cette organisation fut celle de la défense de la liberté de coalition et des droits syndicaux dans le monde entier. Dans ce domaine, le secrétariat général fut extrêmement actif, tout au moins en ce qui concerne la production de résolutions, de télégrammes et de déclarations solennelles, du fait qu'il lui fut possible de défendre ses principes politiques préférés. Le bulletin mensuel publié par la F. S. M. regorge de documents symptomatiques. Le Secrétariat général fit preuve d'une partialité scandaleuse et donna l'impression d'être complètement aveugle de l'œil gauche. Il va sans dire que les gouvernements des anciens pays coloniaux ne furent aucunement pressés d'accorder aux salariés indigènes des territoires dépendants ou semi-coloniaux la liberté de coalition et à leurs syndicats les droits auxquels ils prétendaient légitimement. N'est-ce pas une vieille expérience que ce ne sont pas toujours les meilleurs éléments d'une nation qui se mettent à disposition pour le service colonial? Ce fut sans doute le droit et l'obligation de la F. S. M. de s'attaquer à ce problème et de défendre les intérêts des ouvriers indigènes. Mais les erreurs ne se trouvèrent pas seulement du côté contre lequel la F. S. M. mit en position sa machine à résolutions. On cherche vainement, dans toute la documentation disponible, un seul mot contre le travail forcé dans l'Union soviétique et les pays de l'Europe orientale, ainsi que contre les conditions scandaleuses dans les camps de travail forcé de la zone soviétique de l'Allemagne, dans les mines d'uranium tchécoslovaques, hongroises et autrichiennes, dans le bassin pétrolifère de Zisterdorf, pour ne citer que quelques exemples. Pas un mot, bien entendu, sur les mouvements de grève étouffés brutalement par des gouvernements communistes ou de coalition avec la participation des communistes. Il suffit de rappeler la grève des conducteurs-typos français à une époque où les communistes faisaient encore partie du Gouvernement français et que nous avons pu suivre de près.

Trois exemples seulement prouvent le bien-fondé de la constatation que la F. S. M. déploie une activité politique unilatérale et

qu'elle est devenue un instrument sans volonté de la politique du Kominform.

Le coup d'Etat communiste en Tchécoslovaquie, à la suite duquel des centaines de syndicalistes de la vieille école furent privés de leur gagne-pain ou « liquidés », fut salué avec joie au secrétariat général de la F. S. M. et l'enthousiasme que provoqua cet événement ressortit également du bulletin de la F. S. M. ainsi que des télégrammes de félicitations du secrétaire général à l'Union syndicale tchécoslovaque.

Le plan de redressement économique pour l'Europe, établi par les Etats-Unis, ainsi que les projets économiques s'y rapportant pour la collaboration avec les Etats participants ne purent être discutés au sein de la F. S. M. par suite de l'opposition soviétique et du mot d'ordre respectif du Kominform. Il est inexact de prétendre que les syndicats russes et leurs satellites ne se sont pas opposés à cette discussion, mais seulement à une décision d'approbation de la part de la F. S. M. à l'égard du Plan Marshall. Aux séances du bureau exécutif et du comité, la majorité fit front contre la proposition de Jim Carey de le discuter en invoquant que cette affaire ne figurait pas à l'ordre du jour. Or, il aurait sans autre été de la compétence du secrétaire général de l'insérer dans l'ordre du jour, ainsi que Carey l'avait suggéré. Grâce à la façon un peu spéciale dont les compétences sont partagées au sein de la F. S. M., les ordres du jour sont en effet uniquement arrêtés par celui-ci. Dans le but de tranquilliser les syndicats américains et de l'Europe occidentale, une décision fut prise à la même séance de convoquer quelques mois plus tard une conférence spéciale chargée d'examiner le Plan Marshall.

Cette réunion n'a cependant jamais eu lieu, du fait que le secrétariat général l'a sabotée avec succès. Ainsi, la tâche syndicale d'après-guerre la plus importante — la collaboration à la reconstruction économique de l'Europe dévastée — dut être attaquée sans la F. S. M., en dehors de celle-ci et contre elle. Comme nous le savons, les syndicats des pays participants ont créé à cet effet la Conférence syndicale internationale pour le plan de redressement économique de l'Europe.

La F. S. M. ne se décida à participer aux travaux de l'Organisation internationale du travail, toujours la plus efficace, que lorsqu'elle dut se rendre à l'évidence qu'elle ne réussirait pas à la démolir. Ici encore elle se révéla l'instrument sans volonté de la politique russe et kominformienne, contrairement aux intérêts évidents des travailleurs du monde entier. Dans le rapport d'activité soumis au conseil général en juin 1947, quarante-cinq pages sont consacrées aux relations de la F. S. M. avec les organisations internationales. Toutefois, l'on n'y trouve aucune allusion à un effort tenté pour renouer contact avec l'Organisation internationale du travail. Ce

ne fut qu'à la séance du comité de Rome, en mai 1948, qu'on jugea bon d'établir des principes suivant lesquels ce contact était à rétablir.

Il suffit de citer le bulletin de la F. S. M. pour pouvoir prouver que l'activité politique unilatérale de celle-ci et son inactivité sur le plan économique, social et syndical sont des faits incontestables. Ce bulletin regorge de déclamations politiques et ne contient pour ainsi dire rien de positif.

Par suite de l'intransigeance de la majorité communiste au sein de la F. S. M., la conclusion d'un accord avec les secrétariats professionnels internationaux a complètement échoué. Lors de la conférence de fondation de Paris déjà, le fameux article 13 des statuts, qui aurait dû former la base de l'inclusion des S. P. I. et de la création de départements professionnels internationaux dans le cadre de la F. S. M., a fait l'objet de très vives controverses. A la réunion du conseil général de Prague, un règlement fut en fin de compte établi pour les départements professionnels et déclaré définitif. Ce règlement ne tenait cependant pas compte des revendications justifiées des secrétariats professionnels quant à leur autonomie. L'Union syndicale suisse rappela à la F. S. M. que le conseil général n'avait pas le droit de déclarer définitif un règlement non ratifié par les centrales nationales affiliées. Aussi refusa-t-elle de le ratifier. En dépit de l'attitude intransigente de la majorité au sein des organes directeurs de la F. S. M., les secrétariats professionnels internationaux prirent part à d'autres négociations pénibles. Elles furent également négatives. Pour finir, les S. P. I. perdirent patience et rompirent définitivement les relations avec la F. S. M. Il nous semble que, vu cette situation, le secrétariat général aurait dû convoquer le conseil général, lui présenter un rapport et lui laisser le soin de se prononcer sur la question. Au lieu de cela, le bureau exécutif se mit, indépendamment de ses obligations statutaires et des décisions prises à répétition reprises, de son propre chef et tout en passant outre sur la volonté des secrétariats professionnels internationaux et des centrales syndicales nationales, à créer des départements professionnels.

Les décisions votées à la séance du comité du mois de mai 1948, à Rome, reflètent la situation interne de la F. S. M. Il fut nécessaire de décider expressément :

- a) que chaque centrale nationale ait le droit de proposer, pour inscription à l'ordre du jour, toutes les questions qu'elle désire; le bureau exécutif devra examiner ces questions à la suite d'un préavis écrit émanant de la centrale nationale intéressée;
- b) qu'il y ait des réunions trimestrielles régulières du bureau exécutif; les dates en seront fixées après consultation entre

le président et le secrétaire général, sous réserve des possibilités des membres du bureau exécutif;

- c) sauf approbation expresse du bureau exécutif, le secrétaire général, les secrétaires généraux adjoints et les chefs de service ne devront exercer aucune autre fonction;
- d) les organes de la F. S. M. ne seront pas utilisés pour publier ou diffuser des attaques contre la politique ou l'administration des centrales nationales affiliées à la F. S. M.; ceci n'exclut pas la publication de déclarations objectives de politique émanant de n'importe quelle centrale nationale.

Il s'agit là de règles sur lesquelles il ne devrait pas être nécessaire de discuter au sein d'une organisation formée et travaillant suivant des principes démocratiques. Eu égard à l'attitude autoritaire du secrétaire général, ces décisions furent cependant nécessaires à la F. S. M. Je renonce à commenter chacune des décisions dont il vient d'être question. Je ferai seulement remarquer que dans le bulletin de la F. S. M. des attaques dirigées contre des centrales nationales particulières et provenant du secrétaire général ou d'autres organisations affiliées ont fait la règle. L'Union syndicale suisse fit également l'objet d'une telle critique. La correspondance syndicale de langue française commit le crime de parler de la centrale syndicale « Force ouvrière », nouvellement créée en France, et de transmettre aux syndicalistes romands quelques détails documentaires. Cette manière de faire nous valut une attaque fulminante de la part de l'ancienne C. G. T. pour la publication de laquelle le bulletin de la F. S. M. fut gracieusement mis à disposition. En revanche, la rédaction de ce bulletin n'a jamais daigné prendre note de notre activité. A la suite de l'acceptation de l'A. V. S. par le peuple suisse, nous lui avons remis un article tout préparé qui n'a cependant jamais paru. La solution apportée en Suisse au problème de l'assurance-vieillesse et survivants ne fut, paraît-il, pas suffisamment intéressante pour la F. S. M. Il en est de même pour la convention de stabilisation des prix et des salaires, au sujet de laquelle une documentation très fouillée fut mise à la disposition du service de publication de la F. S. M. Il n'en a jamais été question dans ses organes. Nous pouvons dire que nous n'avons pas omis de renseigner régulièrement la F. S. M. sur les travaux entrepris et qu'il fut répondu consciencieusement et de façon complète à tous les questionnaires qu'elle nous transmet. Qu'il me soit permis de citer comme preuve à l'appui l'enquête sur la position de la travailleuse dans le monde. Nous l'avons fait accompagner d'un rapport complet à l'intention de la F. S. M., qui fut très remarqué par nos propres fédérations, les autres centrales nationales, par les organisations des femmes suisses, étrangères et internationales, qui à tout moment nous en réclamèrent de nouveaux exemplaires.

Inutile de dire que nous aurions également voulu prendre connaissance des réponses des autres membres de la F. S. M. En dépit de réclamations réitérées, le secrétariat de la F. S. M. ne nous a jamais fourni des renseignements à ce sujet, de sorte que nous devons supposer que cette enquête n'eut pas de suites.

Pour ce qui est du service de publicité de la F. S. M., nous nous référons aux observations parues dans la *Revue syndicale*. Selon le rapport établi à l'intention de la réunion du conseil général de Prague, dix-sept fonctionnaires et employés furent occupés par cette section et encore ce rapport a-t-il fait allusion à la nécessité d'une augmentation de ces effectifs. Néanmoins, la F. S. M. n'a pas réussi à créer un service de presse acceptable. A part le bulletin interne, plus que modeste et paraissant deux fois par mois, la F. S. M. ne dispose d'aucun organe. Il est vrai qu'après sa fondation elle essaya de lancer une publication mensuelle très luxueuse. Un numéro de la première année et deux de la seconde seulement ont paru, et ce fut la fin. Un autre numéro, déjà imprimé et contenant les résolutions de la conférence du charbon, fut retenu, vu la réaction provoquée dans le monde entier par ces résolutions.

Il paraît qu'il se trouve réduit au galetas du palais somptueux de la F. S. M., au boulevard élégant des Champs-Élysées. Ce résultat ne surprend pas si l'on sait que le service de publicité fut confié au russe Faline, adjoint du secrétaire général, qui ne comprend que sa langue maternelle. Le 1^{er} mai 1949 parut le premier numéro du bulletin de la F. S. M., transformé en publication mensuelle. Si l'on pense qu'il s'agit en l'occurrence de l'organe représentatif d'une organisation mondiale groupant toujours quelque quarante à cinquante millions de travailleurs, on est étonné que l'on ose s'adresser au public avec un document de ce genre. Enfin, je tiens à retenir que le nombre des employés occupés en été 1947 par la F. S. M. à Paris était de septante-six.

Quant au fonctionnement des organes de la F. S. M., je peux constater que le conseil général est le seul au sein duquel toutes les centrales affiliées se trouvent représentées. Il correspond à notre commission syndicale. Durant les quatre ans de son existence et exception faite du congrès de fondation de Paris, il se réunit une seule fois, à savoir en juin 1947, à Prague. Sur les négociations du bureau exécutif, du comité et du conseil général, les organisations affiliées furent du reste très peu renseignées, les procès-verbaux ne leur étant jamais adressés. La presse bourgeoise de notre pays a toujours été mieux renseignée et avant nous sur les résultats de chaque réunion. De même, les membres de la F. S. M. n'ont-ils jamais reçu copie des mémoires adressés au Conseil économique et social de l'Onu et à d'autres organismes internationaux.

La façon dont la F. S. M. fit usage de ses moyens financiers ressort, par exemple, du fait que deux années de suite le manifeste du

1^{er} Mai, long de plusieurs pages dactylographiées, fut communiqué aux centrales nationales par télégramme, du reste chaque fois quelques jours seulement avant le 1^{er} Mai. On dit que la transmission du manifeste du 1^{er} Mai coûta la somme de 3 millions de francs français.

En un mot, l'administration de la F. S. M., tout en étant volumineuse et très coûteuse, n'a jamais joué. Nous sommes sûrement loin d'être partisans de la bureaucratie. Mais sans une bonne administration, aucune organisation syndicale ne peut fonctionner, et moins encore une organisation mondiale.

Dans quelle situation le mouvement syndical international se trouve-t-il aujourd'hui? A la suite de la sortie des Américains, Anglais et Hollandais, les centrales nationales de Belgique, du Luxembourg, de l'Irlande, de l'Islande, du Danemark, de la Norvège, de la Suède, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, donc douze en tout, se sont séparées de la F. S. M. Quant à l'Union syndicale de Finlande, elle a ouvertement fait savoir que la situation politique extérieure de son pays ne lui permet pas, pour le moment, de prendre une décision analogue. Enfin, la centrale nationale autrichienne a décidé de ne pas se faire représenter au congrès de la F. S. M., convoqué pour fin juin à Milan.

Que tous ces pays ne puissent se contenter de se retirer de la F. S. M. va de soi. Le groupement syndical international est plus urgent que jamais. Des entretiens ayant eu lieu en Amérique entre le T. U. C., les organisations syndicales à tendance Force ouvrière, l'A. F. L. et le C. I. O. ont abouti à la décision de convoquer une conférence syndicale internationale préparatoire pour les 25 et 26 juin prochain, à Genève. Elle aura comme tâche d'arrêter les bases et la forme de la nouvelle organisation, de désigner un comité provisoire et de s'entendre sur la date et le lieu du congrès de fondation. A Genève il ne s'agira donc pas de fonder la nouvelle organisation, mais seulement de la préparer. La conférence a un caractère consultatif; aucune des organisations centrales participantes sera engagée par ses décisions avant de les avoir elle-même ratifiées. Le comité syndical a décidé d'y prendre part en désignant les collègues Robert Bratschi et Hermann Leuenberger comme délégués, les collègues Giroud et Möri comme observateurs. A la suite de cette conférence, un rapport sera, bien entendu, présenté au comité syndical et à la commission syndicale. Saisi pour la première fois de l'affaire à la suite de la réunion de janvier du bureau exécutif de la F. S. M., le comité syndical est arrivé à la conclusion que nous ne devrions pas donner notre adhésion immédiate à une nouvelle organisation, c'est-à-dire considérer la création de blocs sur le plan syndical comme un fait définitif. Aujourd'hui, nous pouvons cependant constater que cette création de blocs est devenue une réalité qui, sauf événements spéciaux, ne disparaîtra pas de sitôt. Le comité

syndical continue néanmoins d'être d'avis que la décision sur une affiliation éventuelle à une nouvelle organisation devra être réservée à un congrès de l'Union syndicale suisse.

Voilà les faits qu'en face de la situation actuelle dans le mouvement syndical international nous avons à soumettre à la commission syndicale. Je tiens à répéter qu'en ce faisant je ne me suis nullement laissé guider par les rapports des partis soumis aux membres de la commission par écrit. Mon exposé est basé sur des observations personnelles et sur les documents officiels de la F. S. M. Il me semble absolument clair qu'en considération de ces conditions l'Union syndicale suisse n'a plus sa place au sein de la F. S. M. et qu'elle a à tirer de ces événements les conséquences que la quasi-totalité des organisations nationales des pays démocratiques ont déjà tirées. Aussi, nous vous proposons de nous retirer, avec effet immédiat, de la Fédération syndicale mondiale.

La discussion

Cet ample rapport Bernasconi, ainsi que la résolution présentée par le Comité syndical suisse, soulevèrent naturellement une discussion assez vive, mais toujours courtoise. Mais, auparavant déjà, le sort de la F. S. M. était inéluctablement réglé. Son impuissance manifeste, que ne pouvait compenser son sens de la mise en scène spectaculaire et du cabotinage politique, avait largement fait déborder la coupe de la méfiance. Il ne faisait de doute pour personne que les représentants des fédérations affiliées à l'Union syndicale suisse et des cartels syndicaux cantonaux, dont toute l'activité est basée sur des actes concrets et non sur la trame mouvante des mots, avait passé le stade de l'angélique patience et qu'ils entendaient en finir avec cette *unité* factice du gobe-mouches et de la mouche!

Il se trouva pourtant deux Romands, l'un de Genève et l'autre de Lausanne, pour prendre la responsabilité d'une défense d'ailleurs parfaitement inutile. Le premier le fit avec habileté et le second s'empêtra dans des citations laborieuses au milieu de l'inattention générale.

Sans aucun doute possible, le Genevois n'avait pas tout à fait tort d'attribuer en partie l'impuissance de la F. S. M. aux dissensions qui séparaient les membres des organes exécutifs. Cela ne pouvait naturellement excuser les innombrables maladresses, les abus de pouvoirs et les déviations politiques de ceux qui avaient la responsabilité de conduire le mouvement syndical international et qui se laissèrent mener par le bout du nez par une certaine puissance d'autant plus aisément qu'ils croyaient vraiment que la longanimité des syndicalistes occidentaux durerait éternellement! Ce manque complet de psychologie et de caractère chez quelques hommes a rendu la débâcle inévitable. Ni les poncifs sur la guerre

ou la paix, ni la démagogie facile sur le Plan Marshall, ni les anathèmes stéréotypés sur le capitalisme américain ou même sur les organisations syndicales de ce pays ne pouvaient effacer les résultats négatifs d'une agitation vaine de quatre années.

Il s'agissait bien, en réalité, de libérer le syndicalisme de la tutelle d'un parti politique et, indirectement, d'une grande puissance mondiale dont les chefs considèrent les syndicats comme de vulgaires courroies de transmission.

La proposition de l'Union des syndicats du canton de Genève de remettre la décision à un congrès fut rejetée sans rémission par 65 voix contre 6.

Ce rapport de forces montre clairement que le syndicalisme suisse n'est pas contaminé par une idéologie étrangère, qu'il est sain et tout à fait apte à régler son propre sort en toute indépendance à l'écart des partis politiques ou du gouvernement.

Une suggestion intermédiaire proposée par Pierre Aragno recueillit 9 voix, les six défenseurs de la F. S. M. se prononçant imprudemment en faveur de ce changement au texte original proposant au prochain congrès extraordinaire « la sortie de l'Union syndicale de la Fédération syndicale mondiale. En attendant, la Commission syndicale suisse donne mandat au comité de rompre provisoirement toutes relations avec la F. S. M. ». Si le petit-père Staline apprend que certains de ses fidèles aveugles se sont prononcés pour une telle proposition, il risque d'y avoir du vilain et peut-être même une épuration helvétique dans ce parti de l'étranger où l'on ne transige pas avec la discipline et l'obéissance passive aux nouveaux dieux ! Car elle constitue en quelque sorte une condamnation définitive de la F. S. M., avec une simple remise de la peine, les relations étant malgré tout rompues immédiatement.

Enfin, la résolution présentée par le comité syndical fut acceptée par 73 voix contre 6. En voici le texte intégral :

Résolution

La commission de l'Union syndicale suisse, se fondant sur les rapports fournis par les syndicats britanniques et néerlandais et par la C. I. O. américaine, d'une part, ainsi que sur les informations données par le secrétariat de la Fédération syndicale mondiale, d'autre part, après avoir entendu un exposé du secrétaire de l'Union syndicale, G. Bernasconi, sur l'activité de la F. S. M. au cours de ses premières années d'existence et sur les raisons qui ont incité la plupart des organisations syndicales des pays démocratiques à quitter cette internationale, constate :

que la F. S. M. n'a jamais tenté sérieusement de mener à chef les tâches d'ordre syndical, économique et social dont les conférences syndicales mondiales de Londres et de Paris l'avaient chargée ;

que la F. S. M., au lieu de donner suite à ce mandat, a déployé une activité exclusivement politique, au service d'une tendance déterminée ;

que la F.S.M., par son centralisme outrancier et ses prétentions à l'hégémonie a empêché la conclusion avec les secrétariats professionnels internationaux d'un arrangement impliquant une large autonomie de ces derniers et reposant sur une loyale collaboration entre les parties; qu'en fait, par la politique qu'elle a suivie, la F.S.M. s'est condamnée à n'être qu'une succursale du Kominform.

L'Union syndicale reste convaincue que la collaboration intersyndicale sur le plan international n'est possible qu'entre des organisations nationales et des secrétariats internationaux qui conservent une large autonomie et qui obéissent aux principes démocratiques. Les événements ayant démontré que la F.S.M. ne se soucie nullement de ces règles et qu'elle ne manifeste aucune intention de les appliquer à l'avenir, la commission décide que l'Union syndicale cesse, avec effet immédiat, de faire partie de la F.S.M.

Cependant, la commission syndicale continue de considérer comme absolument nécessaire une étroite collaboration entre les syndicats sur le plan international. Elle déclare que les efforts tentés pour reconstituer une liaison entre les organisations syndicales dans les pays démocratiques n'auront de chances de succès que si l'on renonce d'emblée, au sein de la nouvelle organisation, à toute tentative d'hégémonie. La commission donne mandat au comité syndical de suivre attentivement ces efforts.

La décision qu'appellera l'adhésion éventuelle à une nouvelle internationale syndicale ressortit à la compétence du congrès.

Le président de l'Union syndicale suisse, Robert Bratschi, mit fin à ce débat en exprimant avec force l'espoir que les travailleurs du monde entier finissent un jour par s'unir dans une puissante organisation universelle aussi indépendante des partis politiques que des gouvernements.

Car il faut bien convenir que cette dispersion des forces syndicales mondiales constitue une tragédie dont l'ambition, l'ignorance et la volonté d'hégémonie constituent les éléments essentiels.